



# Algérie : Lwenes Matoub et Mohamed Boudiaf ou l'espoir et l'assassinat permanent d'une patrie et le droit du roi de France Emmanuel Macron dans la cooptation du président algérien

Par [Cherif Aissat](#)

Mondialisation.ca, 04 juillet 2022

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#)

Analyses: [LE MAGHREB](#)

Mohamed Boudiaf et Lounes Matoub sont deux Algériens patriotes et révolutionnaires, même assassinés, tous les deux en juin, ils demeurent l'espoir de la patrie.

Durant ce juin de 2022, faisant peur au pouvoir algérien et donc devant être éclipsés pour éviter les comparaisons entre ce qu'ils ont offert à l'Algérie et à l'humanité et ce que subit actuellement sa nation et sa terre, Mohamed Boudiaf et Lounes Matoub ont été effacés de la mémoire officielle du moment. Avec cette abjection, le 5 juillet 2022 sera donc la commémoration et non la célébration de l'indépendance de leur patrie, de l'Algérie.

Mohamed Boudiaf a participé à l'édification d'une révolution universelle pour l'émancipation des peuples. À sa différence, après des débuts marqués par la timidité de la personne, probablement un doute sur son génie, dans un espace artistique algérien monopolisé par des figures déjà établies, (mal) saturé par ceux qui tirent la chansonnette et un minuscule marché commercial gangréné par la copie, le trafic des timbres d'unicité du produit dans la distribution, restreint à la Kabylie, aux kabylophones et à une partie de la migration algérienne en Europe de l'Ouest et Amérique du Nord, la révolution de Lounes Matoub a été individuelle ; il a métamorphosé la composition musicale et la poésie de l'art populaire nord-africain dit Chaâbi.

Après l'assassinat de Mohamed Boudiaf, celui qui a subi la même fatalité, le même destin, Lounes Matoub en créant les œuvres Regard sur un pays damné et Hommage à Mohamed Boudiaf a envoyé son art dans des dimensions célestes.

En acceptant l'arnaque d'être faussement à la tête du Haut comité d'État, en créant Aghuru (Trahison en français) sur le même rythme musical que Qassaman (Le sermon) l'actuel hymne national algérien, Mohamed Boudiaf et Lounes Matoub, respectivement, ont porté le patriotisme au pinacle.

Si le premier, Mohamed Boudiaf, est déjà dans l'histoire universelle ; l'absence de Lounes Matoub inégalable sur le millénaire à venir est un cratère béant dans cette même histoire.

À travers les parcours résumés de ces deux révolutionnaires, abordons d'un point de vue formel l'espoir et l'assassinat permanents des patriotes algériens et de la patrie Algérie.



## **Limité dans le temps et à un échantillon restreint d'aspects, la perversion de la générosité de Mohamed Boudiaf et Lounes Matoub, à travers la constitution**

L'ultime mot de l'ultime article de la constitution actuelle algérienne est « raisonnable ». Par nature, cet adjectif qualitatif est subjectif et indéfinissable. Il rend toute interprétation de lois ou application des droits qui en dépendent ou en découlent discrétionnaires, ségrégationniste.

« Raisonnable » renvoie au consentement avisé et éclairé alors que ce texte n'a jamais été mis en débat ni fait l'objet de conférences publiques qu'elles soient populaires ou universitaires.

Si le texte a été rédigé par des Algériens, demeurent inconnus les ordonnateurs de certaines de ses lois pour maintenir l'approximation et la flexibilité, le flou dit autrement, sur les dispositions liées à la protection de la dignité humaine et rendre rigides celles en rapport avec l'économie et la défense nationale.

L'article 47 qui dit : « Toute personne a droit à la protection de sa vie privée et de son honneur. » en est l'exemple. En Algérie, le magistrat et l'avocat sont incapables de défendre l'honneur de leur fonction, les journalistes incapables de citer l'identité du magistrat qui a prononcé une peine, les justiciables algériens incapables de faire appel à des avocats étrangers ou assistance internationale. Les détentions arbitraires et les exactions signalées confirment que l'Algérien, qu'il soit magistrat, journaliste ou plébien, est un infrahumain. De ce fait c'est l'état de nature qui prend le dessus et c'est la loi du plus fort qui devient la norme. En juin 2022, ce sont les généraux algériens et leurs maîtres tant nationaux qu'étrangers qui sont les plus forts.

L'absence de vérité et l'impunité des assassinats avec tout ce qu'ils ont d'innommable de Mohamed Boudiaf et Lounes Matoub montrent l'étendue du massacre produit par toutes les constitutions de l'Algérie et attestent du même comportement des différents états-majors de l'armée en occultant la vérité ou en ordonnant son silence.

Lounes Matoub et Mohamed Boudiaf ont été assassinés sur leur terre administrée sous un régime d'exception fait de violation des droits fondamentaux des Algériens et des constitutions contraintes. Ils ont été exécutés avec un pouvoir fait d'une présidence de la République si faible et d'un dominant état-major militaire tout aussi faible sans aucune perspective pour un avenir positif pour la nation et tous deux agissant pour pérenniser une dictature dite démocratie populaire laquelle signifie que les partis politiques, groupes de citoyens et société civile sont exclus de tout processus de construction du pays avec le consentement avisé et éclairé de la nation qui ainsi si elle l'est exercera son droit à

l'alternance du pouvoir.

Dans son œuvre *Regard sur un pays damné*, en s'interrogeant sur qui a extirpé l'Algérie à l'extermination de son peuple par les Français a répondu que c'était Abane (Ramdane), Krim (Belkacem) et Ben M'Hidi (Larbi)

En Algérie, tous les occupants de fonctions sont renouvelés ou renouvelables sauf au sein de l'état-major de l'armée où il exige de la violence ou la volonté de Dieu par la mort naturelle ou dues à des causes sanitaires.

Le régime judiciaire algérien obéit aux règles justes et non aux résultats justes. Il est caractérisé par des sanctions qualifiées souvent d'inique ou disproportionnées. Il fait qu'un mineur qui vole un téléphone mobile peut écoper de quatre années de prison et un général, un général major ou de corps d'armée en paiera par dix années de détention s'il est prouvé qu'il a commis un crime contre l'État ; pour qu'une telle preuve soit faite, il faut que l'équilibre ou rapport de force entre les clans militaires subisse un violent et instantané choc. Sachant qu'il compte des gérontocrates et sous l'hypothèse que la moyenne d'âge des membres de l'état-major de l'armée est de soixante-cinq ans, il devient clair qu'ils sont insensibles et non concernés durant leurs années de base, ne serait-ce que depuis 1988, par ce qu'a subi le peuple algérien ; qu'ils ont un énorme déficit de patriotisme et pour preuve la validité qui court encore de l'Article 6 du traité de création de l'OTAN.

## **Le régime méritocratique actuel du pouvoir algérien actuel**

En rappelant qu'il est composé de la présidence de la république, de l'état-major de l'armée et des deux assemblées que sont le parlement et le sénat, le régime méritocratique algérien est fait de violence, soumission et corruption. La violence vise les patriotes par la violation des droits de l'homme, la soumission est imposée aux pouvoirs législatif et judiciaire et la cooptation bénéficie aux inféodés et serviles ce qui donne une somme pour la corruption de la morale et de l'éthique et est le moyen pour maintenir permanent l'assassinat de la patrie. Cette situation fait du bien-être des Algériens un objet bradé et de tout le système judiciaire un appareil sans âme et sans honte. Ce régime méritocratique rend chimérique la démocratie en Algérie.

En première synthèse : l'état-major de l'armée algérienne dont des analyses de sa composition et fonctionnement sont publiques dans des publications anglosaxonnes qui prend des décisions à l'emporte-pièce est le désignateur du président de la République et ce dernier prend actuellement des engagements dont ils ignorent la portée sur tous les termes qu'ils soient court, moyen ou long ; des décisions sur lesquelles il revient dans le jour qui suit et comme exemple basique : le tarif des billets d'avion est fixé selon les normes internationales. Ce processus et état font qu'au niveau international et avec la diplomatie négative algérienne, Emmanuel Macron détient le droit d'approbation du candidat qui sera président factice de l'Algérie.

## **Le roi de France et de ses colonies africaines, le si mal réélu président Emmanuel Macron et son contrôle de l'Algérie**

L'Algérie constitue l'échec militaire et la perte politique les plus coûteux pour la France. Depuis sa candidature, Emmanuel Macron a affiché ses ambitions de dompter l'Algérie mieux que ses prédécesseurs. Élu président et rapidement devenu roi de France et de ses colonies africaines, le si mal réélu Emmanuel Macron mettra durant ce second mandat,

probablement aussi durant le troisième, les bouchées doubles pour écraser définitivement l'Algérie .

Pour cela, il dispose de nombreux atouts : son intelligence dans les jeux simultanés qu'il impose aux faibles état-major de l'armée et présidence de la République de l'Algérie. Appuyé par une Union européenne solidaire, il rappellera en permanence le traité de l'OTAN, les accords de Berlin et autres pour demander aux autres chefs d'États européens que l'Algérie est sa proie. En l'étouffant et avec la médiocrité de l'Union africaine, il fera taire toutes les velléités d'émancipation des pays exterminés par le Franc CFA.

De plus il fera jouer toutes les institutions internationales comme le FMI, la BM, l'OCDE, le club de Paris, le club de Londres, le FEM de Davos et la Trilatérale dans lesquelles agissent ses compatriotes pour couper la respiration à l'État algérien qui se rabattra par de la répression des Algériennes et des Algériens qui refuseront cette soumission. Et non des moindres, un autre levier est entre ses mains : celui du chantage à l'extradition des hauts responsables algériens qui ont des cadavres dans leurs placards et résidents en France ou révélations d'affaires scabreuses liées par exemple à la fuite et blanchiment de capitaux via la balance des paiements et la monnaie utilisée.

D'un point de vue dignité patriotique, l'Article 6 de la constitution dit que « Qassaman » est l'hymne national de l'Algérie et dans une forme insultante, « dans l'intégralité de ses couplets » lui est apposé alors qu'il sera difficile à tout Algérien y compris les généraux de dire à quelle année tellement éloignée remonte la dernière exécution dans son intégralité. Le 5 Juillet prochain sera une épreuve, un examen de passage au stade patriotique de l'état-major et de la présidence rien que dans ce point loin d'être de détail.

Si l'intelligence de Ramdane Abane pour unifier et solidifier les efforts collectifs d'une nation pauvre et non instruite pour sa libération a admis le monolinguisme de Qassaman, la collective des temps actuels doit imposer un nouvel hymne national bilingue pour contrer la partition de l'Algérie par le vecteur ethnique. C' est depuis 1964 que Hocine Ait Ahmed a posé la problématique d'un nouvel hymne, c'est depuis 2014 que le rédacteur de ce texte travaille cette initiative et c'est en 2016 que Dihya Lwiz, Louisa Aouzellag de son vrai nom, rappelée à Dieu à la suite d'un cancer du sein facilement curable ailleurs mais souvent fatal en Algérie à cause de la dérive de la santé en voie d'être privatisée s'est proposée pour en créer un bilingue en arabe et tamazighth.

## **Quelques autres menaces et faiblesses de la constitution algérienne actuelle**

Pour satisfaire aux ordres occidentaux, le préambule de la constitution en service en Algérie a loué le mouvement dévastateur qui a failli exploser et la nation et l'Algérie : « le Hirak du 22 février 2019 ». Pour cacher le transfert de la justice au marché, justifier la répression des innocents manipulés et mettre en cible ses manipulateurs pour les chantages et marchandages qui sont visibles maintenant dans le pays, il a été ajouté le qualificatif de « originel » à cet ouragan. En pire, ce mouvement a entraîné la dislocation de l'état-major de l'armée et a renforcé les services secrets militaires que Lounes Matoub a cité nommément par « SM » dans Regard sur un pays damné. En caractérisant avec ces détails ce ravageur mouvement, est-il à comprendre que toutes les manifestations postérieures à cette date sont le résultat des idiotes manipulations pilotées par l'état-major de l'armée ?

Dans ce même préambule, il est question de « guerre » et non de « révolution » déclenchée



Pour évaluer le coût de l'introduction de l'enseignement de l'anglais en Algérie, ces données que nous nous avons utilisées en 2014 lors de notre présentation des impacts économiques de tamazighth à l'Université de Montréal. Elles doivent être actualisées. Pour les salaires mensuels moyens (1ère colonne), le taux de change actuel et attendu doit être modifié, les populations scolaires le seront sur la base des projections démographiques. La temporalité (évolution dans le temps) sera approchée par une fonction linéaire.

## **Le livre pour évaluer les coûts des ouvrages nécessaires pour les études et approche du taux de change**

D'emblée, nous le répétons le prix du dinar algérien est une bombe, sa dévaluation constitue un crime contre les Algériens.

L'irré récupérable est le dernier ouvrage d'El-Mahdi Acherchour. Son prix à la vente est de 700 dinars et de 15 euros ce qui donne un taux de change : 1 euro = 46.66 dinars alors que la banque d'Algérie affiche le taux de : 1 euro = 153.38 dinars et sur le marché noir : 1 euro = 213 dinars. **Lequel de ces taux de change correspond à la valeur efficace du dinar ?**

Utilisons ces mêmes taux de change pour évaluer le prix de deux livres du rédacteur de ce texte. Le premier est Le livre de la Jarre pour la patrie publié en France est vendu au prix de 27 euros soit  $46.66 \times 27 = 1259.82$  dinars ou  $153.38 \times 27 = 4141.26$  dinars ou  $213 \times 27 = 5751$  dinars.

Le livre Un coup de poing pour Debza publié aux USA est vendu au prix coutant de 28.83 dollars U.S. Au taux change de la banque d'Algérie, il sera à  $145.88 \times 28.83 = 4205.72$  dinars et à celui du marché noir, il le sera à  $201 \times 28.83 = 5794.83$  dinars

Avec ces trois exemples, quel est le taux de change optimal pour assurer un enseignement des langues et des matières en Algérie ? Est-ce que le FMI et la Banque mondiale appuieront la gratuité ou au moins la subvention des livres scolaires ? Est-ce que le roi de France Emmanuel Macron acceptera le déclassement de sa langue ?

## **La constitution, le dinar avec son taux de change et la destruction de la patrie**

À cause de l'écart de de change en dinars entre le dollar et l'euro, le gouverneur de la banque d'Algérie a été limogé et a été remplacé par un fonctionnaire interne et en signalant que l'actuel premier ministre algérien en était le gouverneur de la banque centrale, la chambre à gaz, le four crématoire de la nation.

Même s'il extrêmement sensible, cet aspect ne sera traité qu'à grands traits. Selon la politique monétaire de la banque d'Algérie, le taux de change du dinar est calculé en fonction d'un concept valise qu'elle appelle les fondamentaux de l'économie constitué de variables non maîtrisées : le taux de chômage, l'inflation et le prix du baril de pétrole qui est volatile. De plus la banque centrale est sur ordre des organisations internationales indépendante du pouvoir politique.

Le point 15 de l'Article 139 de la constitution stipule que « Le Parlement légifère dans les domaines que lui attribue la Constitution, ainsi que dans les domaines suivants :[...] - le règlement d'émission de la monnaie et le régime des banques, du crédit et des

assurances ». Cet article très restrictif doit être compris comme juste une exécution d'ordre pour la production d'une loi ce qui fait que la chasse du gouverneur de la banque d'Algérie ne peut être qu'une décision d'un ou de plusieurs généraux violents et inconscients des conséquences que subira la nation.

### Voyons les chiffres

Les derniers chiffres disponibles à la Banque mondiale montre que les réserves internationales de l'Algérie sont négatives. Elles indiquent en très forte probabilité qu'en plus du blé, il y a une acquisition de d'armement payée cash.

Data from database: World Development Indicators						
Last Updated: 05/25/2022						
Country Name	Algeria	Algeria	Morocco	Morocco	Tunisia	Tunisia
	Imports of goods	Reserves	Imports of goods	Reserves	Imports of goods	Reserves
2015 [YR2015]	63 290 234 977	-27 347 179 851	41 220 163 682	4 306 640 260	22 179 723 444	82 383 914
2016 [YR2016]	60 196 342 367	-26 271 624 596	45 133 602 348	2 873 353 352	21 385 049 891	-830 875 120
2017 [YR2017]	60 083 478 506	-21 754 881 842	49 387 646 104	-776 669 683	22 586 482 325	-25 565 354
2018 [YR2018]	60 088 713 451	-15 841 502 837	55 384 900 492	-1 039 503 866	24 651 071 707	383 507 050
2019 [YR2019]	54 258 989 925	-16 983 944 439	54 097 359 885	1 932 393 202	23 429 634 342	1 910 301 771
2020 [YR2020]	42 395 603 535	-16 503 641 825	46 258 828 799	1 439 833 000	19 508 253 749	768 024 768
2021 [YR2021]	..	..	..	..	..	..

Après avoir fourni des indications politiques, économiques et monétaires tant au niveau national qu'international, l'Algérie est étranglée. Pour cacher ces désastres causés par l'état-major de l'armée, la politique monétaire et les décisions budgétaires, la nation algérienne doit demeurer pacifique pour éviter une déferlante de répression et agir dans la paix pour éviter un conflit armé de diversion avec le Maroc.

**Cherif Aissat**

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
 Copyright © [Cherif Aissat](http://Mondialisation.ca), Mondialisation.ca, 2022

Articles Par : [Cherif Aissat](http://Mondialisation.ca)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez

demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)